



Arrêté n°2026-04-010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE RISOUL**

**Arrêté portant délégation de signature
à un agent dans le domaine de l'Urbanisme
Monsieur Alexandre HUSSENOT
Grade Attaché Territorial**

Le Maire de la Commune de RISOUL,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine de l'Urbanisme, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Monsieur Alexandre HUSSENOT - Responsable du Service Urbanisme Communal – pour la signature des Certificats d'Urbanisme d'Information ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 27/04/2026, Monsieur Alexandre HUSSENOT, Responsable du Service Urbanisme Communal, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à signer les actes d'urbanisme de type : Certificat d'Urbanisme d'Information (CUa).

Article 2 : Monsieur Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise en Préfecture des Hautes-Alpes.

Fait à RISOUL, le 27 Avril 2026

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Maire,
Régis SIMOND

Notification faite le 27 Avril 2026
Signature de l'intéressé :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20260427-A2026-04-010-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026
Publication : 27/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

